



Mairie de Messimy-sur-Saône

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Administratif 2019

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget principal, la commune de Messimy-sur-Saône gère depuis le 1^{er} janvier 2018 un budget annexe « Locaux commerciaux »

I.- BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

L'année 2019 génère un excédent de fonctionnement de 214 154,36 €.

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,61 % par rapport à celles de 2018 passant de 693 223,04 € à 682 154,36 €, soit une baisse de 11 068,68 €. En 2018, une subvention exceptionnelle a été versée au nouveau budget annexe. Les dépenses en 2017 étaient de 671 303,99 €.

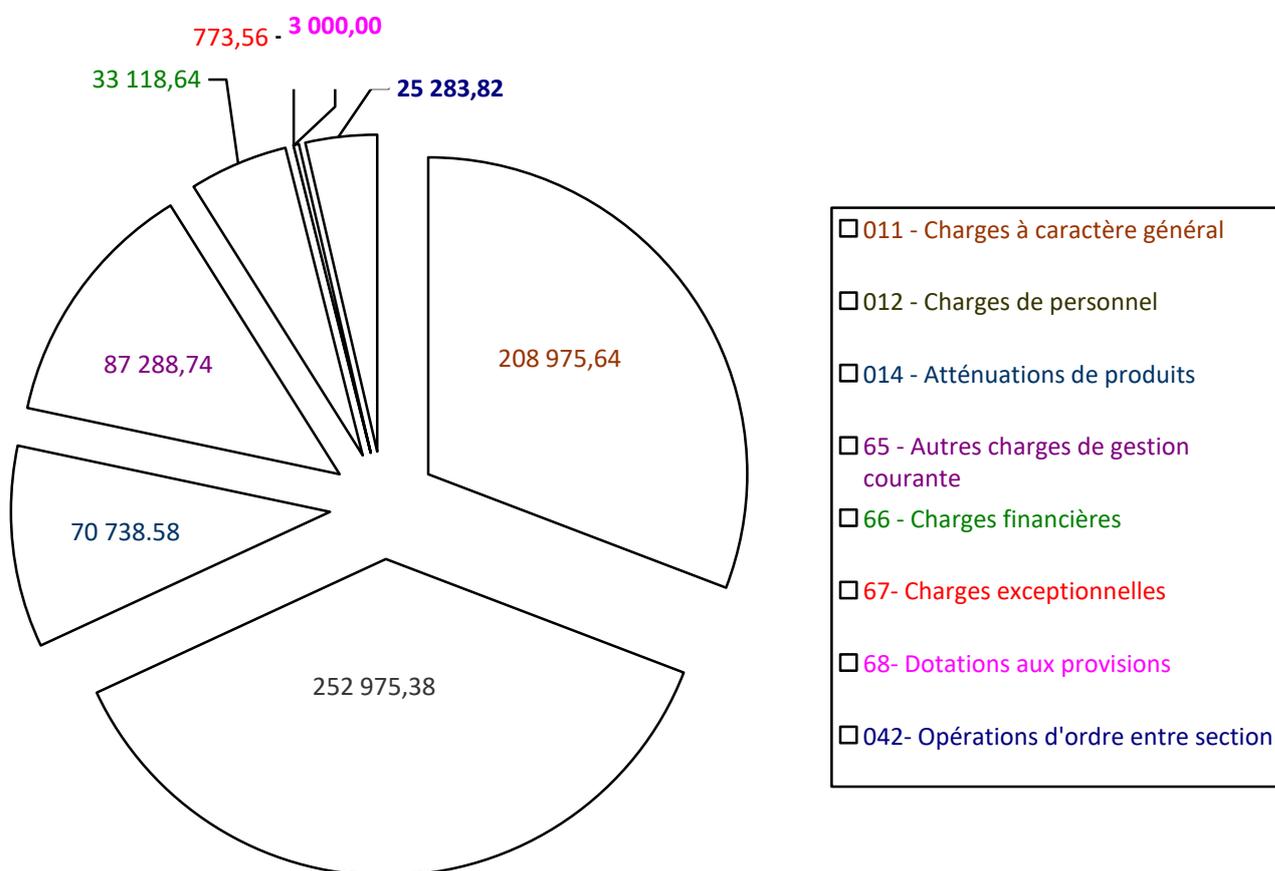
Les explications suivantes sont données par chapitre permettant d'éclairer sur les évolutions :

- une hausse maîtrisée des charges à caractère général de + 2,24 % (4 578,01 €), démontrant une certaine stabilité des dépenses. Toutefois, il convient de noter la fin des activités périscolaires en juin 2018 et donc des hausses sur certains postes, tel que les études et recherches (recours au CAUE), à des formations obligatoires pour le nouvel agent technique, un doublement des frais d'actes et de contentieux, les frais de nettoyage des locaux (recours à une société pour entretien de la salle polyvalente en fin d'année) et la contribution pour le service commun ADS.
- les charges de personnel continuent d'augmenter de + 4,91 % (11 828,27 €) à la suite d'avancements d'échelon, à des heures complémentaires conséquentes dans le cadre du remplacement d'un agent en congé longue maladie, le tuilage de deux mois pour le remplacement d'un agent partant à la retraite, et la prise en charge des rémunérations pour le recensement de la population,
- les charges de gestion courante repartent à la hausse de 12,78 % (9 896,71 €) en raison de la prise en charge d'une créance éteinte,
- les charges financières (intérêts d'emprunts) continuent à diminuer de 8,59 % (- 5 846,22 €) du fait de la dégressivité normale des intérêts dans le temps, le maintien à 0% d'un emprunt à taux variable sur toute l'année et la fin d'un emprunt,
- en charge exceptionnelle, le remboursement d'une mainlevée de saisie sur rémunération d'un montant de 773,56 €
- le versement de provisions pour risques (affaires judiciaires) de 3 000 €,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux amortissements (20 201 €) et à la valeur comptable du photocopieur de la mairie repris lors de son remplacement (5 082,82 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
011- Charges à caractère général	208 975,64 €
012- Charges de personnel	252 975,38 €
014- Atténuations de produits	70 738,58 €
65- Autres charges de gestion courante	87 288,74 €
66- Charges financières	33 118,64 €
67- Charges exceptionnelles	773,56 €
68- Dotations aux provisions	3 000,00 €
042- Opérations d'ordre entre section	25 283,82 €
TOTAL	682 154,36 €

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



- Recettes

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 5,59 % par rapport à celles de 2018 passant de 848 820,31 € à 896 308,72, soit + 47 488,41 €

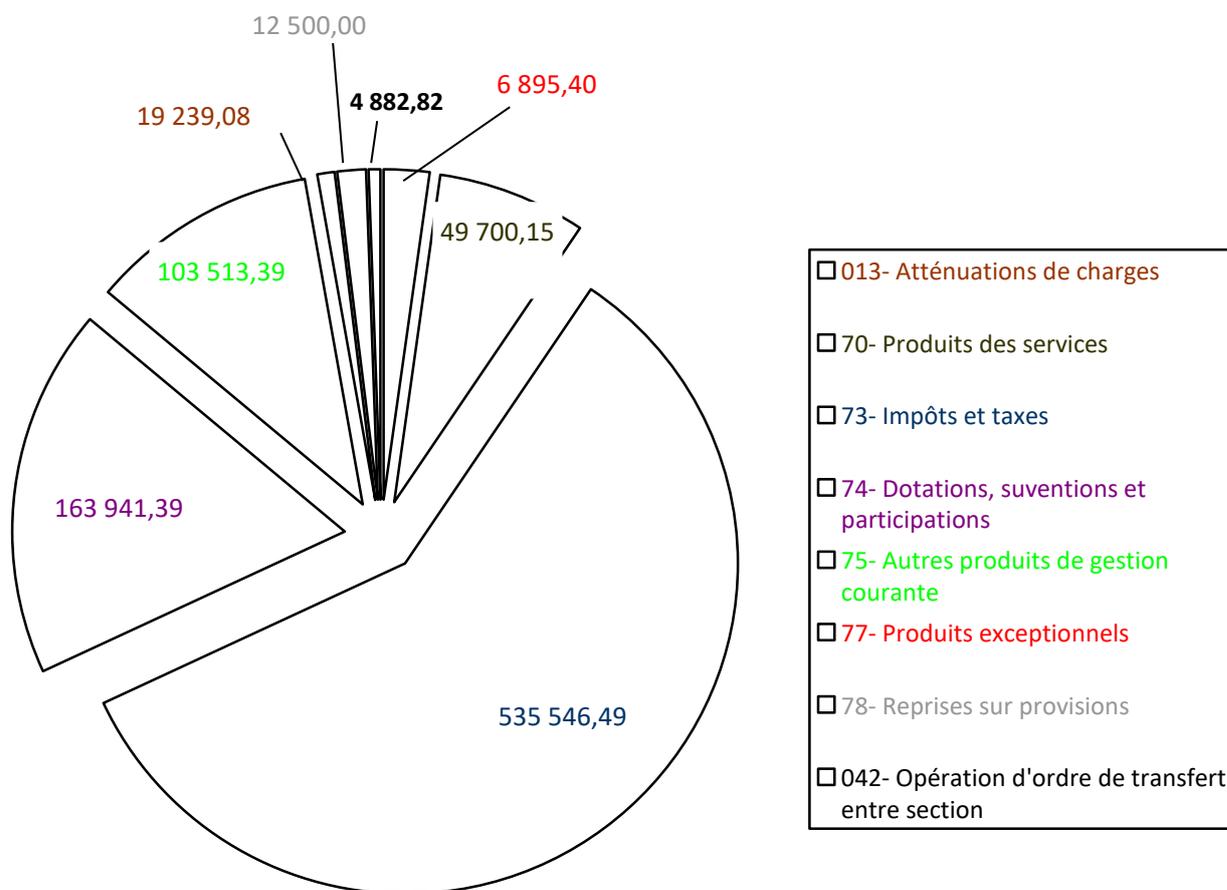
Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- le doublement du remboursement par l'assurance de la rémunération de l'agent en congé longue maladie,
- poursuite de la baisse de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat de 98 644 € à 96 956 € (- 1,74%), soit dans les mêmes proportions qu'en 2018,
- les produits des services se maintiennent,
- les recettes fiscales directes (TH, TFPB et TFPNB) : de 372 129 € à 382 751 €, soit une hausse de 2,85%, liée à une progression des bases d'imposition en raison de nouvelles constructions, et sans hausse des taux entre 2018 et 2019,
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est revenue à son niveau de 2017 à la suite de l'annulation du transfert de charges de voirie, en revanche la dotation de solidarité communautaire n'a pas été reconduite,
- la perception de la dotation de recensement au titre des dotations, subventions et participations,
- les produits des revenus ont augmenté de 15,99 % (14 112,75 €) en raison de l'absence de vacance de logements en 2019 et de l'arrêt du rabais accordé en 2018, aux deux commerces, lié aux travaux de construction au centre village, mais aussi à des locations plus importantes de la salle des fêtes,
- des produits exceptionnels avec le recouvrement d'une condamnation suite à la détérioration de matériel ; le remboursement par l'assurance d'un sinistre (poteau incendie) et d'honoraires d'avocats et la reprise du photocopieur de la mairie,
- la reprise de provisions sur des affaires judiciaires terminées (12 500 €),
- l'opération d'ordre liée à la reprise du photocopier de la mairie suite à son remplacement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
013- Atténuations de charges	19 329,08 €
70- Produits des services	49 700,15 €
73- Impôts et taxes	535 546,49 €
74- Dotations, subventions et participations	163 941,39 €
75- Autres produits de gestion courante	103 513,39 €
77- Produits exceptionnels	6 895,40 €
78- Reprises sur provisions	12 500,00 €
042- Opération d'ordre de transfert entre section	4 882,82 €
TOTAL	896 308,72 €

Recettes de Fonctionnement par chapitre



Section d'investissement

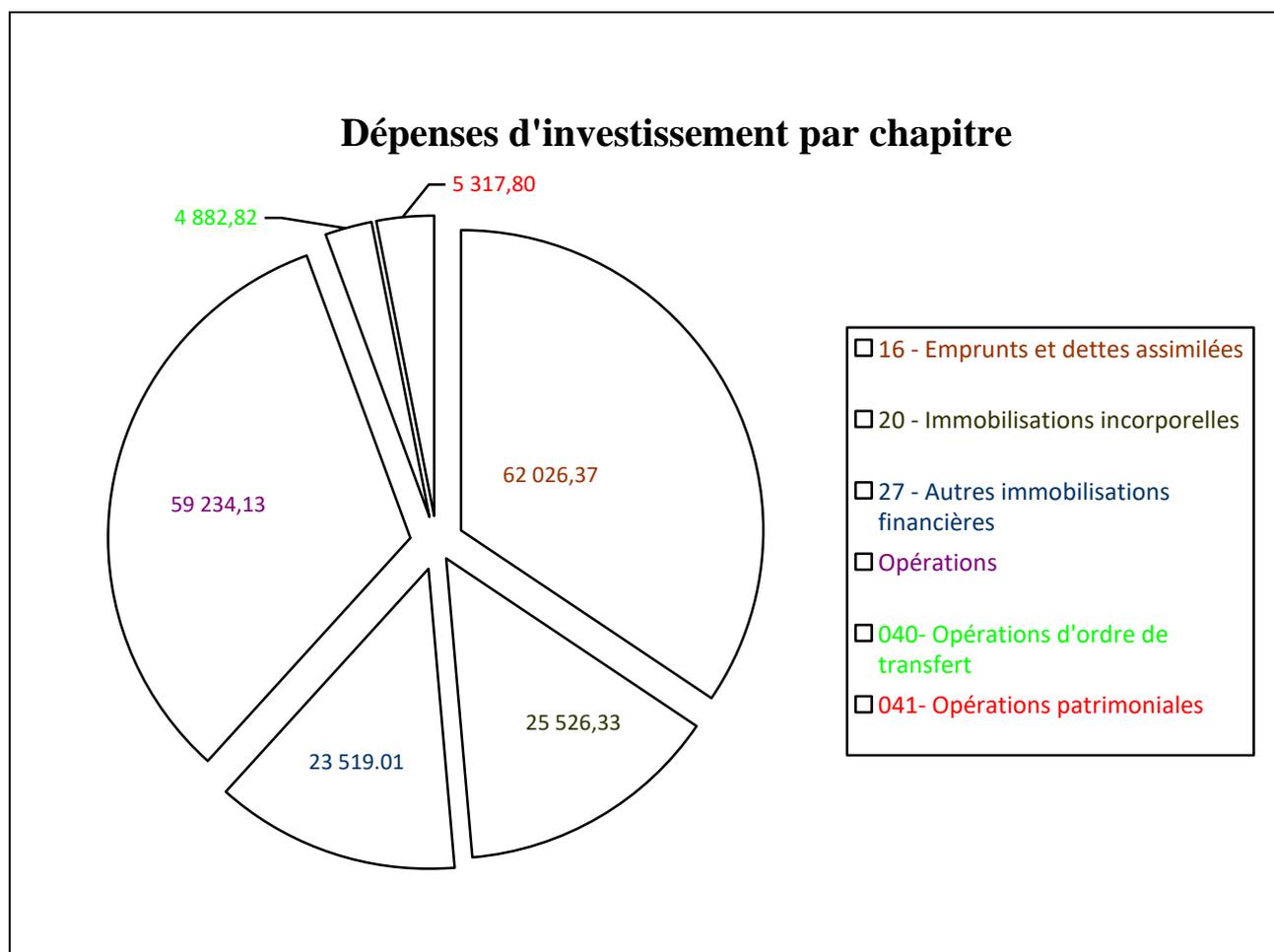
Hors restes à réaliser et report de l'année antérieure, la section d'investissement est excédentaire de 72 521,68 € sur l'année 2019. Avec le report de l'année 2018, le résultat reste en excédent de 33 785,58 €. En revanche, en raison de restes à réalisés élevés, le résultat cumulé d'investissement est déficitaire de 121 361,25 €.

- Dépenses

Les dépenses d'investissement ont encore connu une diminution en passant de 216 559,44 € à 180 506,46 € en 2019. Cette diminution est liée à un démarrage tardif de l'opération d'aménagement du carrefour du Guillard, et le non-achèvement de travaux de bâtiments, expliquant la hauteur des restes à réaliser. Il a été réalisé la réfection de la façade Nord de l'Eglise, des travaux de mise en accessibilité, l'achèvement du cheminement piétonnier route d'Ars, des travaux de sécurisation chemin de la Rivière et des travaux de voirie (reprofilage chemin du Bicheron, accotement route d'Ars et busage de fossés).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
16- Emprunts et dettes assimilées	62 026,37 €
20- Immobilisations incorporelles	25 526,33 €
Opération n° 100- Acquisitions de matériels	14 138,05 €
Opération n° 110- Bâtiments communaux	5 475,48 €
Opération n° 226- Réfection chaussées voirie	27 345,60 €
Opération n° 201501- Accessibilité bâtiments communaux	2 598,06 €
Opération n° 201601- Ancienne poste	0,00 €
Opération n° 201901- Aménagement du Guillard	5 098,30 €
Opération n° 201902 – Aménagements sécuritaires	4 081,20 €
Opération n° 201903 – Sécurisation entrée Nord RD 933	497,44 €
27- Autres immobilisations financières	23 519,01 €
040- Opération d'ordre de transfert entre sections	4 882,82 €
041- Opérations patrimoniales	5 317,80 €
TOTAL	180 506,46 €



- Recettes

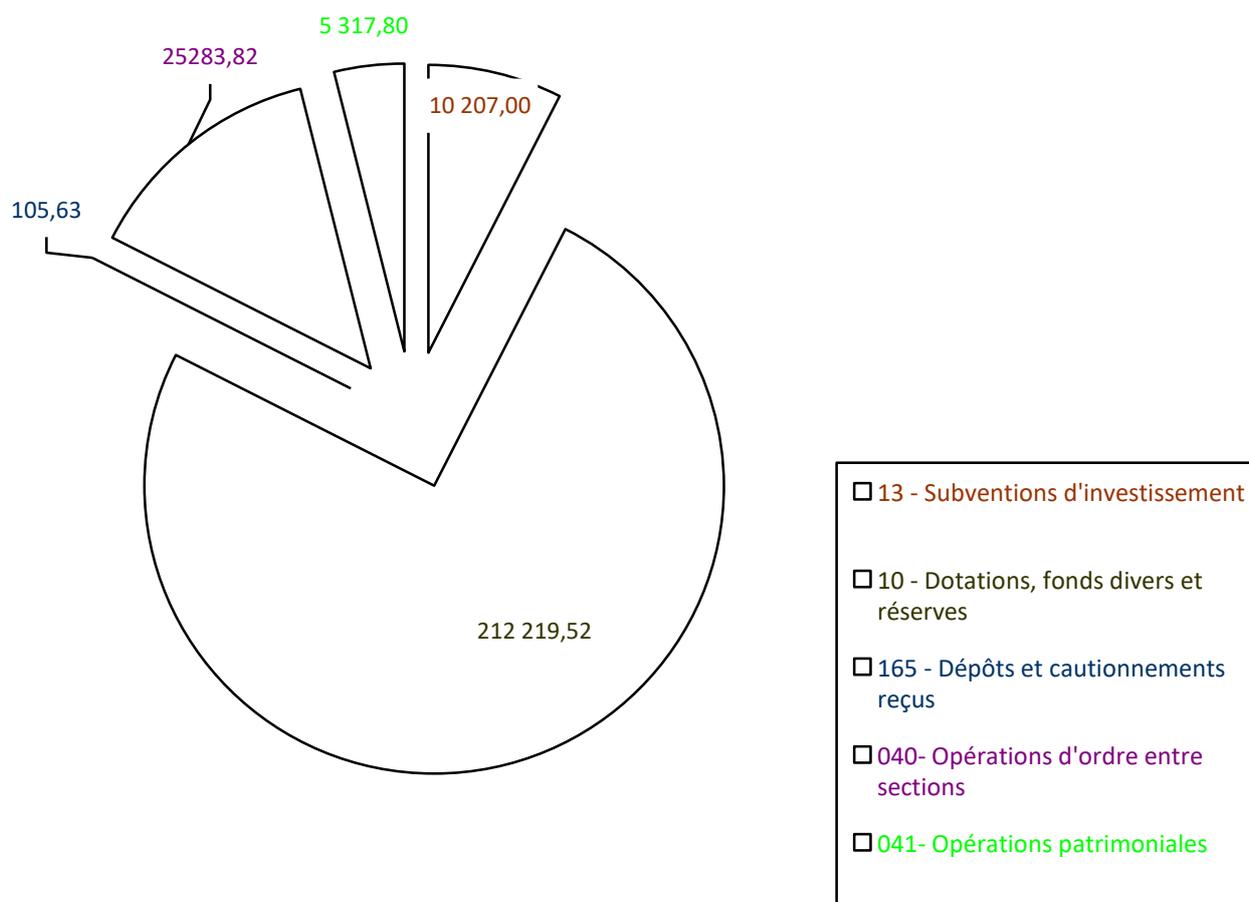
Les recettes d'investissement ont contenu une diminution modérée en passant de 262 837,17 € en 2018 à 253 028,14 € en 2019.

- Il a été affecté en excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 159 364,84 €, couvrant le déficit d'investissement 2018 reportée ainsi que celui des restes à réaliser, et en affectant une somme complémentaire en investissement.
- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), lié aux investissements en N-2, a été pratiquement le même : 21 160 € en 2019 (21 110 € en 2018),
- La taxe d'aménagement a connu une forte hausse (elle est presque revenue à son niveau de 2017) s'élevant à 31 589,05 € contre 21 806,75 € en 2018
- La commune a perçu les amendes de police du département pour l'aménagement du carrefour du Guillard.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
13- Subventions d'investissement	10 207,00 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	212 113,89 €
165- Dépôts et cautionnement reçus	105,63 €
040- Opération d'ordre de transfert entre sections	25 283,82 €
041- Opérations patrimoniales	5 317,80 €
TOTAL	253 028,14 €

Recettes d'investissement par chapitre



I.- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2018 pour la gestion de l'opération liée à la création de trois locaux commerciaux au centre village, en l'assujettissant à la TVA, et connaît donc sa deuxième année d'existence

Section de fonctionnement

L'année 2019 se termine avec un excédent de fonctionnement de 12 782,29 €.

- Dépenses

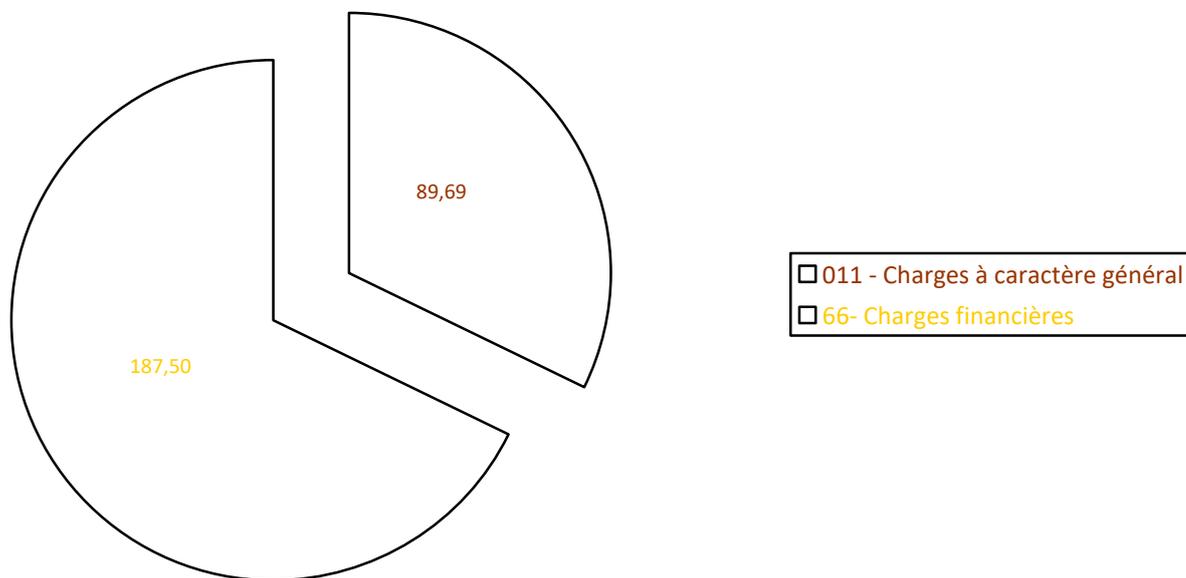
Les dépenses de fonctionnement correspondent pour les charges à caractère générale à l'assurance des locaux, soit la somme de 89,69 €.

L'autre dépense porte sur les intérêts 2019 de l'emprunt pour une somme de 187,50 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
011- Charges à caractère général	89,69 €
66- Charges financières	187,50 €
TOTAL	277,19 €

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



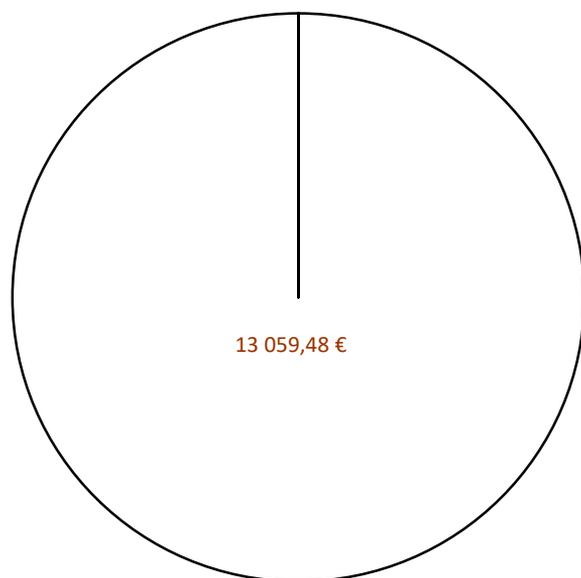
- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 13 059,48 € pour la location sur l'année des locaux LC1 et LC2 et de mars à décembre pour le local LC0. Ainsi qu'une somme de 0,57 € pour un arrondi de TVA.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
75- Autres produits de gestion courante	13 059,48 €
TOTAL	13 059,48 €

Recettes de Fonctionnement par chapitre



□ 75- Autres produits de gestion courante

Section d'investissement

Elle est excédentaire sur l'année 2019 de 37 585,91 €. Les restes à réaliser sont quant à eux déficitaires de 424,71 €. En prenant en compte le déficit reporté de l'année 2018 (43 655,12 €), le résultat cumulé d'investissement est déficitaire de 6 493,92 €.

- Dépenses

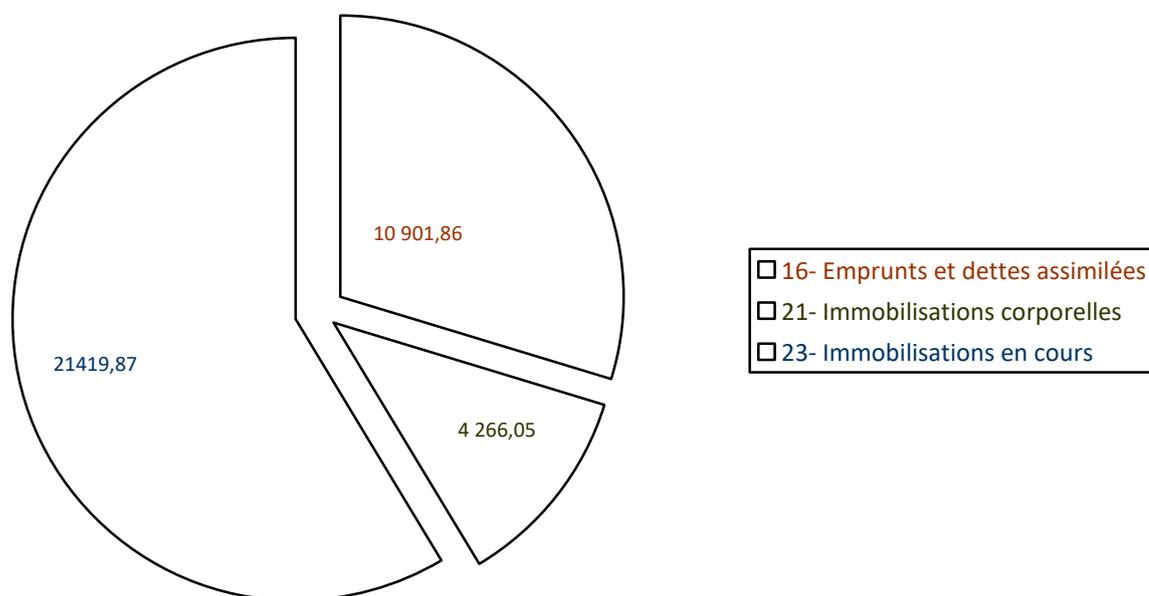
Les dépenses d'investissement correspondent aux frais d'actes sur l'acquisition en 2018 à LOGIDIA des locaux commerciaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble construit au centre village et sur les travaux d'aménagement réalisés pour le local LC0.

Il a aussi été réglé le premier remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
16- Emprunts et dettes assimilées	10 901,86 €
21- Immobilisations corporelles	4 266,05 €
23- Immobilisations en cours	21 419,87 €
TOTAL	36 587,78 €

Dépenses d'investissement par chapitre



- Recettes

Les recettes d'investissement sont composées du versement de la subvention de la Région pour l'acquisition des locaux commerciaux, de la caution pour le local LC0 loué en 2019 et de l'affectation de l'excédent d'exploitation 2018 pour couvrir le déficit d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2019
13- Subventions d'investissement	39 994,50 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	33 754,48 €
165- Dépôts et cautionnements reçus	424,71 €
TOTAL	74 173,69 €

Recettes d'investissement par chapitre

